Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche (dossier suivi par Anne HOSATTE - 01 49 55 48 91)** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2019-354** **02/05/2019**

Date de mise en application : 02/05/2019
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : 2e ADDITIF à la note de service SG/SRH/SDCAR/2019-222 du 21 mars 2019 : Retrait d'un des postes proposés à la mobilité au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'Etat pour la rentrée scolaire 2019.

Destinataires d'exécution
DRAAF - services régionaux de la formation et du développement DAAF - services de la formation et du développement - établissements d'enseignement agricole privés sous contrat relevant de l'article L.813-8 du code rural. DGER (pour information) Inspection de l'enseignement agricole (pour information) Fédérations (CNEAP / UNREP) (pour information) Organisations syndicales de l'enseignement privé agricole (pour information)

Résumé :

Textes de référence : Article 48 du décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8

du code rural ;

SG/SRH/SDCAR/2019-114 du 7 février 2019 relative à la campagne de mobilité des agents contractuels de droit public exerçant au sein des établissements d’enseignement agricole privés sous contrat avec l’État, pour la rentrée
scolaire 2019 ;

La présente note a pour objet de retirer de la liste des postes proposés à la mobilité au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l’État au titre de la rentrée scolaire 2019 le poste 276.

Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines,

Jean-Pascal FAYOLLE

Additif n°2

Année scolaire 2019-2020

Annexe note de service

212 Sciences et techniques agronomiques/Productions horticoles

Région	Etablissement	Commune (N° département)	Code contrat	N° poste NS	Vacance	Nbre heures	Discipline associée	Informations complémentaires
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP Fontlongue Miramas	MIRAMAS(13)	W13K02	276	V	9		Poste retiré